

La quantité du métabolite R471811 chlorothalonil contenue dans l'eau du robinet de 14 communes de la Vienne (Cuhon, Amberre, Massognes, Maisonneuve, Vouzailles, Cherves, Chalandray, Maillé, Ayrion, Latillé, Lavausseau, Montreuil-Bonnin, Benassay , La Chapelle-Montreuil), dépasse la limite de norme fixée à 0,1 µg/litre. Elle s'élevait à 3,4 µg à Cuhon le 12 mai dernier et 3,3 µg à Saint Genest d'Ambière le 30 mai.

Un forage à Cuhon a été arrêté pour « pollution de la nappe phréatique et recharge insuffisante de cette nappe suite à la sécheresse hivernale ».

En dépassement de la limite de la qualité de l'eau, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), établit des valeurs sanitaires maximales (Vmax) dérogatoires basées sur des valeurs toxicologiques de référence pour différents pesticides et métabolites de pesticides contenus dans l'eau , ceci pour disposer d'une période transitoire pour notamment mettre en œuvre des solutions. Ici, la méthode retenue est la dilution par mélange d'eau de différents captages. Selon l'Anses, cette valeur a été alignée, faute d'étude pour le chlorothalonil sur la valeur allemande de 3 µg par litre. Cela signifierait-il qu'en deçà, l'eau consommée ne présenterait aucune toxicité ? Notons également que l'effet cocktail résultant de la présence de plusieurs pesticides n'est pas pris en compte. Eaux de Vienne veut nous rassurer : « *Bien évidemment, et en concertation permanente avec l'ARS, l'eau reste consommable* » !

Interrogeons-nous sur la dispersion de ces contaminants dans notre proche environnement (flore et faune) par l'arrosage de nos jardins préservés jusqu'ici de cette pollution.

A cette situation, s'ajoute une insuffisance de la ressource en eau qui a engendré des mesures de restrictions (arrêté préfectoral du 10 mai). Cette tension est connue depuis bien longtemps puisque le bassin du Clain est classé depuis 29 ans en ZRE (Zone de Répartition des Eaux : excès de prélèvements par rapport aux ressources). Ceci est confirmé par des études scientifiques. L'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) devant permettre une gestion opérationnelle et durable de la ressource dans un contexte de sécheresses de plus en plus fréquentes vient d'être stoppée par la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 7 juin.

L'UFC-Que Choisir de la Vienne demande :

- la poursuite de l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » ;
- la réalisation d'un PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau) pour une répartition équitable de la ressource en eau entre les différents usages ;
- l'interdiction d'épandage des pesticides de synthèse dans les périmètres de protection des captages.

Ariane Desmoulins et Jean-Pierre Coillot